Une équipe de formateurs permanents titulaires du certificat de compétences de “formateur en prévention et secours civiques” ou équivalent, encadrée par un collège de médecins spécialisés et de formateurs de Formateurs.

L’U.D.P.S. 75 s’adresse :

A toute personne souhaitant ou ayant la nécessité d’acquérir la capacité à mettre en œuvre une action citoyenne d’assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

L’U.D.P.S. 75 vous enseigne :

Les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d’alerter les secours d’urgence, d’empêcher l’aggravation de l’état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l’arrivée des secours.
Cette aptitude à secourir est sanctionnée par un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile conforme à l'arrêté du 24 juillet 2007 et suivants du Ministère de l'Intérieur en application de la loi n° 2004-811 du 16 novembre 2011 de modernisation de la sécurité civile.

Le Dimanche 01 Octobre 2023- 01 rue du 1er Mai 76700 Gonfreville L’Orcher

Durée : 7 heures
Horaires des cours :
09h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00

Association régie par la loi de 1901
déclarée le 17 avril 1987
agréée par la Préfecture de Police de Paris
(Arrêté n° 2020-00640 du 13 août 2020)

PROGRAMME

Le PSC 1 est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d’exercices pratiques.

Compétences visées lors de la formation :

- Prévention des accidents de la vie courante
- Prévention et à la protection du risque “COVID”
- Protection, Alerte et protection des populations
- Alerte des secours
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Plaies
- Brûlures
- Traumatisme
- Malaise
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Défibrillation automatisée externe

U.D.P.S. 75

33ème étage - Tour Ferrare
100, boulevard Masséna 75013 PARIS
Tél. : 01.45.86.05.55
Fax : 01.45.86.45.43
E-mail : secretariat@udps75.fr

Métro ou Tramway : Porte de Choisy

BULLETIN D’INSCRIPTION

Prévention & Secours Civiques de niveau 1 P.S.C. 1

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (ville&pays) :

NATIONALITÉ :

SEXE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

Les informations demandées sont utilisées pour les nécessités de la gestion et peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d’accès auprès de l’UDPS 75 dans les conditions prévues par la Commission Informatique et Liberté dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

À RETOURNER À U.D.P.S. 75

Avant le 22 / 09 / 2023 (forclusion).

Formation du 01 Octobre 2023
De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Nota : Nous vous conseillons de vous assurer de la disponibilité de la date choisie, en téléphonant à notre secrétariat (01.45.86.05.55)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales, **ne pas bénéficier de prise en charge financière totale ou partielle de cette formation** et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'UDPS 75 dont j'ai pris connaissance avant mon inscription.

- **Je procède au virement de 75,00 € par virement, carte bancaire ou espèces, représentant la participation aux frais pédagogiques et administratifs.**
- **Je joins la photocopie de ma pièce d'identité.**

Date : ……

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, des conditions générales de vente et donné mon accord pour la collecte des informations me concernant qui sont strictement nécessaires à la gestion de mon dossier en application du Règlement Européen n° UE 2016-679.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Peut participer à nos cours, toute personne ayant 10 ans révolus. Tout participant de moins de 18 ans, devra justifier d'une autorisation parentale. L'U.D.P.S. 75 décline toute responsabilité à l'égard des mineurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION (2 modes)

Sur place, dans les services de l'U.D.P.S. 75
L'inscription ne devient définitive qu'après le versement des frais de stage par carte bancaire ou espèces.

Par courriel
Il convient alors de remplir la demande d'inscription et de l'adresser complétée, accompagnée des pièces demandées et de procéder au virement correspondant aux frais de stage. **Cette demande ne sera définitive qu'après confirmation par l'UDPS 75.**

Annulation
Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.
Passé ce délai, les frais d'inscription s'élevant à 20,00 € seront retenus.
L'UDPS 75 se réserve le droit d'annuler le stage en cas d'insuffisance du nombre de participants. Dans ce cas, l'UDPS 75 proposera soit un report d'inscription sur une autre session, soit le remboursement intégral des frais de stage.

Report
Si un participant ne peut se présenter aux cours à la date prévue, notre organisme offre la possibilité de reporter l'inscription dans une période limitée à 2 mois suivant la date prévue de l'entrée en stage. Cette demande devra être formulée par écrit et parvenue à l'UDPS 75 **5 jours** avant le début des cours.

En cas d'abandon
Aucun remboursement ne peut être effectué. Cependant, un report de cours est envisageable pour raison d'accident ou de maladie dûment justifiée.

Assurance
Les participants sont assurés par l'UDPS 75 pendant la durée de la formation par la souscription d'un contrat de responsabilité civile.

Organisme de Formation Professionnelle
N° SIRET 350 544 763 00021 - Code APE 8559 B

Prévention & Secours Civiques de niveau 1 P.S.C. 1

UDPS
Union Départementale des Premiers Secours

Association Nationale des Premiers Secours

100, boulevard Masséna
Tour Ferrare - 33ème étage
75013 PARIS
Tél. : 01.45.86.05.55
Fax : 01.45.86.45.43
Email : secretariat@udps75.fr

Métro ou Tramway : Porte de Choisy

Site Internet : www.udps75.fr